RAPPORT DE GESTION

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026

NOUVEAU MONDE GRAPHITE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES **1**

PRÉAMBULE **3**

PÉRIODE COUVERTE 3

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS 3

INFORMATION TECHNIQUE ET MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS 5

DONNÉES SUR LES MARCHÉS ET L'INDUSTRIE 5

LA SOCIÉTÉ **6**

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 6

PROPOSITION DE VALEUR 7

FAITS SAILLANTS **7**

SECTEURS D'ACTIVITÉ **8**

Aperçu des projets 8

USINES DE DÉMONSTRATION 10

Usines de démonstration de matériaux de batteries (phase 1) 10

PROJET DE LA MINE MATAWINIE 10

Mine Matawinie (phase 2) 10

PROJET DES USINES DE MATÉRIAUX DE BATTERIES DE BÉCANCOUR 11

Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa (phase 2) 11

PROJET MINIER UATNAN 11

STRATÉGIE COMMERCIALE **12**

VENTES 12

MISE À JOUR SUR LE MARCHÉ 12

RESPONSABILITÉS **15**

GOUVERNANCE **15**

RISQUES 15

FINANCEMENTS 15

Financement de la Mine Matawinie de la phase 2 15

Financement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2 16

RÉSULTATS TRIMESTRIELS **17**

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES **18**

RÉSULTATS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS **19**

CHARGES LIÉES AUX PROJETS MINIERS **19**

CHARGES LIÉES AU PROJET DES USINES DE MATÉRIAUX DE BATTERIES **20**

FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION **21**
COÛTS FINANCIERS NETS **21**
LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT **21**
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION **23**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT **23**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT **23**
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES **23**
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES **23**
TRANSACTIONS NON COMPTABILISÉES **24**
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES **24**
INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES **24**
STRUCTURE DU CAPITAL **24**
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE **24**
Contrôles et procédures de communication de l'information 24
Contrôles internes à l'égard de l'information financière 25
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INFORMATION CONTINUE **25**

PRÉAMBULE

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») daté du 12 mai 2026 a été préparé conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et approuvé par le conseil d'administration de Nouveau Monde Graphite Inc. (la « Société » ou « NMG »).

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 ainsi que les états financiers consolidés audités des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 et les notes annexes. Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») (les « normes IFRS de comptabilité »). Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont en milliers de dollars canadiens (« CAD »), la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

PÉRIODE COUVERTE

Le présent rapport de gestion porte sur la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 et contient des renseignements supplémentaires pour la période entre cette date et le 12 mai 2026.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »), incluant, sans s'y limiter, des énoncés portant sur de futurs événements financiers ou opérationnels ou de futurs rendements de la Société et qui reflètent les attentes et les hypothèses de la direction à propos de la croissance de la Société, ses résultats, sa performance et ses perspectives et occasions d'affaires. De tels énoncés prospectifs reflètent les convictions actuelles de la direction et sont fondés sur l'information dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de mots comme « anticiper », « aspirer », « auraient », « budget », « cibler », « devrait », « échéancier », « envisager », « estimation », « être d'avis », « étude », « mission », « participeraient », « perspectives », « plan », « potentiel », « pourraient », « prévisions », « prévoir », « progresser », « s'attendre à », « seront », « tenter », « viser », ou les formes négatives de ces termes ou d'autres expressions similaires portant sur des enjeux qui ne sont pas des faits historiques. En particulier, les énoncés portant sur les futurs résultats de la Société, les délais envisagés dans le cadre de la construction et la mise en service du projet de la mine Matawinie et du projet des usines de matériaux de batteries de Bécancour, l'usine de démonstration, incluant les usines de démonstration de mise en forme et d'enrobage, ainsi que le concentrateur de démonstration, la stratégie et le développement envisagé de la mine Matawinie, la stratégie et le développement envisagé de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, la stratégie et le développement envisagé de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 44 ktpa, y compris le séquencement du financement pour ces projets, l'intention de la Société de prioriser, à titre de première étape pour les usines de matériaux de batteries de Bécancour (tel que défini dans les présentes), le développement de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, la possibilité que la ligne électrique ne soit pas opérationnelle en temps opportun pour la mise en service du projet de la mine Matawinie, le développement envisagé du projet minier Uatnan (tel que décrit dans les présentes), le rendement économique et les efforts de développement de produits, ainsi que l'atteinte de jalons tel que prévu par la Société, y compris la capacité de clôturer les placements privés avec le Fonds de croissance du Canada inc., Investissement Québec et Eni S.p.A., incluant la prise d'une DID pour la mine Matawinie, la capacité d'obtenir un financement suffisant pour assurer le développement du projet des usines de matériaux de batteries de Bécancour à des conditions favorables pour la Société, y compris la réalisation du financement et la prise d'une DID pour le projet des usines de matériaux de batteries de Bécancour, la satisfaction des modalités, des conditions préalables et des exigences de qualification des

produits et des activités commerciales stipulées dans les ententes « *offtake* » conclues par la Société, y compris l'entente avec Panasonic Energy et l'entente d'achat « *offtake* » et de commercialisation conjointe révisée avec Traxys, la satisfaction des conditions préalables à l'entente avec Panasonic Energy, les activités de développement et les plans de production de la Société, incluant l'exploitation de l'usine de démonstration, la capacité de mettre en œuvre les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») de la Société, la signature et la mise en œuvre d'ententes avec les Premières Nations, les communautés et les parties prenantes clés à des conditions favorables pour la Société, la capacité de la Société d'offrir des matériaux avancés tout en favorisant la durabilité et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, incluant les initiatives de la Société pour offrir du matériel d'anode actif pour batteries lithium-ion durable et écologique, la capacité de la Société à mettre sur pied un approvisionnement clé en main local, carboneutre et traçable de matériaux avancés à base de graphite pour le monde occidental, la stratégie d'électrification de la Société et ses résultats prévus, les tendances du marché, la demande des consommateurs pour des composants de batteries lithium-ion pour les véhicules électriques, les solutions de stockage d'énergie et les applications technologiques destinées au grand public, ainsi que les applications de niche dans des industries traditionnelles, spécialisées ou liées à la défense, les avantages concurrentiels de la Société, les conditions macroéconomiques, l'impact des lois et des règlements applicables, les résultats de l'étude de faisabilité 2025 sur la mine Matawinie, les résultats des estimations de coûts pour les projets selon les normes de l'AACE (tel que défini dans les présentes), les résultats du rapport 2023 sur le projet minier Uatnan et de toute autre étude de faisabilité et évaluation économique préliminaire et toute information quant aux futurs plans et perspectives de la Société sont ou impliquent des énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses raisonnables qui ont été formulées par la Société à la date où ces énoncés ont été faits et sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, la performance ou les réalisations de la Société soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, incluant, sans s'y limiter, les résultats réels des activités actuelles de mise en valeur, d'ingénierie et de planification, l'accès à du financement et les futurs prix pour le graphite, les risques inhérents aux nouvelles activités d'exploitation minière, les risques inhérents aux activités de développement minier et de prospection, la nature spéculative du développement minier, les changements au niveau du rendement de la production minérale, l'incertitude du traitement commercial des technologies de la Société, les échéanciers de développement et de production, la concurrence et les risques liés aux marchés, les pressions sur les prix, les autres risques liés à l'industrie minière, et les analyses d'ingénierie ou autres requises afin d'évaluer pleinement leur impact, le fait que certaines des initiatives décrites dans ce rapport de gestion en soient encore aux étapes préliminaires et pourraient ne pas se matérialiser, la continuité d'exploitation et la gestion de crise, l'instabilité politique et les conflits internationaux, ainsi que les autres hypothèses et facteurs décrits dans les présentes et dans ce rapport de gestion, en plus des autres facteurs abordés à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » dans la plus récente notice annuelle de la Société, laquelle est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ou la lectrice ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et est avisé·e que la liste des risques, incertitudes, hypothèses et autres facteurs n'est pas exhaustive. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif inclus dans le présent rapport de gestion, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf pour se conformer aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour des renseignements supplémentaires sur la Société, il y a lieu de consulter la plus récente notice annuelle, laquelle est disponible sous le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

INFORMATION TECHNIQUE ET MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS

L'information scientifique et technique contenue dans le présent rapport de gestion a été révisée et approuvée par Éric Desaulniers, géo., président et chef de la direction de NMG, une personne qualifiée tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »). De plus amples détails sur le projet de la mine Matawinie, incluant une description des principales hypothèses et méthodes et des principaux paramètres et risques, sont disponibles dans le rapport technique suivant les règles et lignes directrices du Règlement 43-101 intitulé : « *NI 43-101 Technical Report: 2025 Feasibility Study for the Matawinie Graphite Mine, Saint-Michel-des-Saints, Québec, Canada* », avec une date d'effet au 12 novembre 2025, disponible sur SEDAR+ et EDGAR (l'« étude de faisabilité 2025 sur la mine Matawinie »). De plus amples détails sur le projet minier Uatnan, incluant une description des principales hypothèses et méthodes et des principaux paramètres et risques, sont disponibles dans le rapport technique suivant les règles et lignes directrices du Règlement 43-101 intitulé « *NI 43-101 Technical Report – PEA Report for the Uatnan Mining Project* », avec une date d'effet au 10 janvier 2023, disponible sur SEDAR+ et EDGAR (l'« EEP de 2023 »).

L'information divulguée à l'égard des estimations de ressources minérales et de réserves minérales dans le présent rapport de gestion a été préparée conformément au Règlement 43-101 et les termes miniers applicables sont ceux définis conformément aux Normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales adoptées par le Conseil de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (les « normes de définitions de l'ICM »), tel qu'exigé par le Règlement 43-101. Sauf indication contraire, toutes les estimations de ressources et de réserves contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées conformément aux normes de définitions de l'ICM, tel qu'exigé par le Règlement 43-101.

Le Règlement 43-101 est un règlement élaboré par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui établit des normes à respecter dans le cadre de toute divulgation publique effectuée par un émetteur d'informations scientifiques et techniques concernant des projets miniers. Il diffère des exigences de divulgation de la *Securities and Exchange Commission* (« SEC ») des États-Unis s'appliquant aux entreprises américaines. Par conséquent, l'information contenue dans le présent rapport pourrait ne pas être comparable à des informations similaires présentées par des sociétés américaines aux États-Unis assujetties aux exigences de divulgation et de présentation de l'information de la SEC.

DONNÉES SUR LES MARCHÉS ET L'INDUSTRIE

Les données sur les marchés et l'industrie citées dans le présent rapport de gestion ont été obtenues auprès de sources tierces et de rapports sur l'industrie, de publications, de sites Web et d'autres sources d'information accessibles au public, ainsi que des données sur l'industrie et autres préparées par la Société ou pour le compte de la Société en se basant sur sa connaissance des marchés dans lesquels la Société est présente, incluant des informations obtenues auprès de fournisseurs, partenaires, clients et autres participants de l'industrie.

La Société est d'avis que les données sur les marchés et les données économiques citées dans le présent rapport de gestion sont exactes en date de la publication du rapport et, en ce qui a trait aux données préparées par la Société ou pour le compte de la Société, que les estimations et hypothèses sont actuellement appropriées et raisonnables, mais rien ne garantit que ces données sont exactes ni exhaustives. L'exactitude et le caractère exhaustif des données sur les marchés et des données économiques citées dans le présent rapport de gestion ne sont pas garantis et la Société ne prend aucune position quant à l'exactitude de ces données. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux prévus dans ces rapports ou publications, et l'on devrait s'attendre à ce que la possibilité de variations importantes augmente à mesure que la durée de la période visée par les prévisions s'allonge. Bien que la Société croie que ces données sont fiables en date de la publication du rapport, la Société n'a pas vérifié de façon indépendante les données provenant de sources tierces citées dans le présent rapport de gestion, n'a pas analysé ni vérifié les études ou les sondages sous-jacents auxquels ces sources se fient ou se réfèrent, et n'a pas déterminé les hypothèses sous-jacentes à propos des marchés, du contexte

économique ou autres, sur lesquelles ces sources se fondent. Les données sur les marchés et les données économiques sont sujettes à des variations et ne peuvent être vérifiées en raison de limites quant à la disponibilité et la fiabilité des sources de données, la nature volontaire du processus de collecte de données et d'autres restrictions et incertitudes inhérentes à toute étude statistique.

LA SOCIÉTÉ

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Société a été créée le 31 décembre 2012 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de NMG est situé au 481 rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints, Québec, Canada, J0K 3B0.

En vue des décisions d'investissement définitives (« DID ») à l'égard de ses projets de la phase 2, la Société a constitué deux nouvelles filiales, NMG Matawinie Inc. et NMG Bécancour Inc. le 20 juin 2025. La Société compte désormais quatre filiales (avec les participations en capitaux propres indiquées ci-dessous), soit :

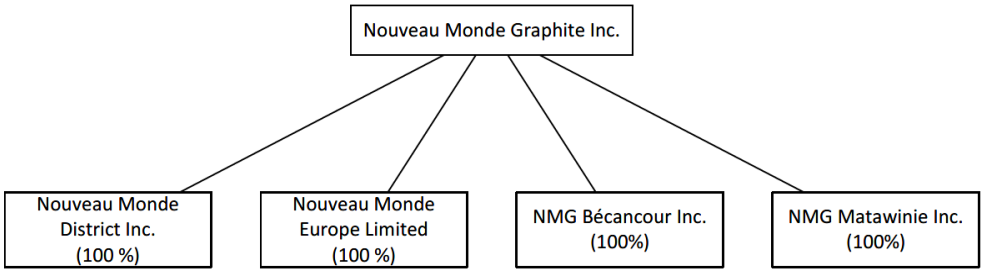

Les actions de la Société sont inscrites sous les symboles NOU à la Bourse de Toronto (« TSX ») et NMG à la Bourse de New York (« NYSE »).

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») (les « normes IFRS de comptabilité ») applicables à une entreprise en situation de continuité d'exploitation, qui envisagent la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités à mesure qu'ils viennent à échéance dans un avenir prévisible.

En se basant sur toute l'information disponible à propos du futur, incluant au moins, mais sans s'y limiter, les douze prochains mois, la direction estime que sans l'obtention du financement supplémentaire annoncé après le 31 mars 2026, tel que divulgué à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026, la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités de développement prévues. Ce financement est conditionnel à l'obtention de l'approbation des actionnaires et de l'approbation des autorités règlementaires et rien ne garantit que ces approbations pourront être obtenues. De telles circonstances indiquent l'existence d'incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de la Société de poursuivre son exploitation et, par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables s'appliquant aux entités en situation de continuité d'exploitation.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les droits de propriété sur les biens miniers dans lesquels la Société détient un intérêt, conformément aux normes de l'industrie pour l'étape actuelle de prospection de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété de la Société. Le titre peut être assujetti à des ententes antérieures non enregistrées et ne pas être conforme aux exigences règlementaires.

PROPOSITION DE VALEUR

NMG est une société intégrée qui développe des opérations responsables d'exploitation minière et de traitement avancé pour approvisionner l'économie mondiale en matériaux de pointe à base de graphite carboneutre. La Société développe actuellement une chaîne de valeur entièrement intégrée, allant du minerai jusqu'au graphite affiné, au Québec (Canada), afin de répondre aux besoins des industries de demain dans les domaines de l'énergie, des technologies de pointe et de la fabrication manufacturière. Grâce à ses normes ESG reconnues et à ses partenariats structurants avec d'importants clients, NMG est en voie de devenir un fournisseur stratégique de matériaux avancés pour des fabricants spécialisés de premier plan, tout en promouvant la durabilité, l'innovation, et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Vision Accélérer la transition vers un avenir décarboné et équitable.

Mission Devenir la référence de l'industrie en produisant des solutions de graphite de qualité de manière responsable et sécuritaire.

Valeurs Bienveillance, responsabilité, ouverture, intégrité et esprit entrepreneurial.

Basées au Québec (Canada), les activités de la Société visent principalement la mine de graphite et le concentrateur planifiés de Matawinie (la « Mine Matawinie ») et les installations de transformation commerciale de produits de graphite à valeur ajoutée planifiées comprenant une première usine de matériaux de batteries de 13 ktpa de matériel d'anode actif (l'« Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa »), qui progressent tous deux vers leur DID respective en vue de l'exploitation commerciale. NMG poursuit ses efforts en vue d'une deuxième usine de matériaux de batteries de 44 ktpa de matériel d'anode actif (l'« Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 44 ktpa ») (l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa et l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 44 ktpa, collectivement, les « Usines de matériaux de batteries de Bécancour »). NMG planifie également la mise en valeur du projet minier Uatnan (le « Projet minier Uatnan ») dans le cadre d'une phase d'expansion ultérieure. Ces projets reposent sur les gisements de graphite Matawinie et Lac Guéret de NMG et l'hydroélectricité propre qui alimente ses opérations. La Société développe ce qui s'annonce comme étant l'une des premières et des plus importantes productions de graphite naturel pleinement intégrées en Amérique du Nord.

FAITS SAILLANTS

- Montage financier mis en place pour la Mine Matawinie de la phase 2, comprenant des facilités de crédit engagées de 335 M$ US d'Exportation et Développement Canada (« EDC ») et de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC »); un placement privé de 213 M$ US auprès du Fonds de croissance du Canada (« FCC »), du gouvernement du Québec par l'entreprise de son mandataire Investissement Québec (« IQ ») et d'Eni S.p.A. (« Eni »); et un placement public par voie de prise ferme sursouscrit de reçus de souscription pour un produit brut d'environ 96,5 M$ US, lesquels sont respectivement soumis à certaines conditions préalables et certaines conditions de clôture.
- La DID pour la Mine Matawinie de la phase 2 sera annoncée suivant la clôture des placements privés avec le FCC, IQ et Eni après avoir obtenu l'approbation des actionnaires et la libération du produit net du financement public par voie de prise ferme.
- Les activités de construction ont été amorcées sur le site Matawinie avec l'équipe de projet intégrée et les entrepreneurs mobilisés sur place pour le début des travaux civils; les contrats clés, couvrant plus de 50 % des dépenses d'investissement projetées selon les estimations financières, sont en place.
- Signature d'une lettre d'intention avec Eni S.p.A. visant à faire avancer les pourparlers commerciaux en vue d'une éventuelle entente d'achat « *offtake* » portant sur 15 000 tpa de concentré de graphite provenant de la Mine Matawinie de la phase 2 ou l'équivalent en matériel d'anode actif.

- Développement technique et avancement soutenu de l'estimation de classe 3 selon les normes de l'AACE pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa.
- Modélisation financière et discussions actives avec des partenaires financiers ciblés pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa en vue d'arriver à une DID pour l'usine au S2-2026.
- Activités d'approvisionnement soutenues visant à respecter l'échéancier de construction pour la Mine Matawinie de la phase 2 et mettre en place les contrats clés pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa.
- Publication du rapport ESG 2025 démontrant le maintien de notre leadership en matière de saine gestion environnementale, d'engagement avec les parties prenantes, de ressources humaines, de gouvernance et de pratiques responsables.
- Discipline opérationnelle avec aucun incident environnemental majeur, un taux de fréquence mobile sur douze mois d'accidents à déclarer de 2,98 aux installations de la Société et de 0 sur le chantier de construction Matawinie.
- Situation de trésorerie de 57 309 $ à la clôture de la période.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

S'efforçant de mettre sur pied un approvisionnement clé en main local, carboneutre et traçable de graphite pour le monde occidental, la Société met de l'avant un modèle d'affaires intégré, de l'exploitation minière responsable jusqu'à la transformation de pointe. NMG commercialise sa future production de concentré de graphite et de matériel d'anode actif afin de desservir le marché des batteries lithium-ion utilisées dans les VE, les solutions de stockage d'énergie et les applications technologiques destinées au grand public, ainsi que des applications de niche dans des industries traditionnelles, industrielles et spécialisées.

La Société met en œuvre un plan de développement par étapes pour sa Mine Matawinie et ses Usines de matériaux de batteries de Bécancour (respectivement, avec les usines de démonstration applicables (la phase 1), le « Projet de la mine Matawinie » et le « Projet des usines de matériaux de batteries de Bécancour » (la phase 2)), afin de progresser vers une DID en vue de l'exploitation commerciale. Pour soutenir sa croissance et répondre à la demande de ses clients au-delà de sa phase 2, la Société planifie la mise en valeur du Projet minier Uatnan, ciblé en tant que phase 3 d'expansion de NMG.

Aperçu des projets

Usines de démonstration	
Phase 1 – Usines de démonstration	
Concentrateur de démonstration	En fonction pour soutenir les efforts d'échantillonnage et la qualification des produits selon les spécifications des clients.
Usines de démonstration de matériaux de batteries	En fonction pour soutenir les efforts d'échantillonnage et la qualification des produits selon les spécifications des clients. Des essais sont aussi effectués dans des installations tierces.
Projet de la mine Matawinie	

Pour soutenir le développement de la Mine Matawinie, NMG a démarré les activités de construction en parallèle à la finalisation de la clôture des placements privés avec le FCC, IQ et Eni et du financement public par voie de prise ferme.

Maintenant que les facilités de crédit ont été mises en place avec EDC et la BIC, sous réserve de certaines conditions préalables, notamment la finalisation de la documentation juridique relative aux facilités de crédit du financement par emprunt, la DID devrait survenir suivant la clôture des placements privés auprès d'IQ, du FCC et d'Eni, après satisfaction

des conditions de clôture suivant l'approbation des actionnaires actuellement prévue pour le 13 mai 2026, ainsi que la satisfaction des conditions de libération du financement public par voie de prise ferme.

Phase 2 – Mine Matawinie	Décret minier obtenu. Réalisation et publication de l'étude de faisabilité 2025 sur la mine Matawinie reflétant les avancées au niveau de l'ingénierie, du développement technologique, de l'optimisation du projet et du modèle financier. Avancement de l'ingénierie détaillée et des activités d'approvisionnement dans le cadre du plan de mise en œuvre. Montage financier finalisé; une DID devrait avoir lieu suivant la clôture des placements privés auprès d'IQ, du FCC et d'Eni lorsque les conditions de clôture auront été satisfaites peu après l'approbation des actionnaires actuellement prévue pour le 13 mai 2026, ainsi que la satisfaction des conditions de libération du financement public par voie de prise ferme. Lancement des activités de construction.

Projet des usines de matériaux de batteries de Bécancour

Pour soutenir le développement des Usines de matériaux de batteries de Bécancour, NMG prévoit continuer à optimiser ses procédés, ses produits et ses pratiques opérationnelles afin de s'aligner sur les exigences techniques de ses clients; améliorer la performance environnementale et préciser les paramètres opérationnels de la technologie de purification chimique; faire progresser l'ingénierie, la planification de la construction et les activités d'approvisionnement; et finaliser le financement de projet pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa avec les différentes parties prenantes financières impliquées afin d'arriver à une DID pour l'usine et amorcer la construction de cette installation.

La prise d'une DID positive dépend de la structure de financement à la lumière de l'estimation de classe 3 selon les normes de l'AACE pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, du modèle financier révisé, des conclusions des exercices de vérification diligente et des négociations avec les différentes parties prenantes financières, y compris la réalisation des conditions préalables et l'entente relative au projet avec Panasonic Energy.

Phase 2 – Usines de matériaux de batteries de Bécancour

Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa	Acquisition d'un site industriel à Bécancour. Estimation de classe 3 selon les normes de l'AACE en préparation pour les plans de réaménagement du bâtiment; le processus d'obtention des permis, l'ingénierie et les activités d'approvisionnement progressent en parallèle.
Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 44 ktpa	Pourparlers commerciaux en cours en vue de finaliser la gamme de produits et le plan de développement.

Projet minier Uatnan
Pour soutenir l'avancement du Projet minier Uatnan, NMG prévoit dialoguer avec la Première Nation des Innus de Pessamit pour mettre sur pied un modèle de collaboration en vue d'aller de l'avant avec une étude de faisabilité ainsi qu'une évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social. Des fonds supplémentaires seront nécessaires pour soutenir ce développement. La Société cherche également à officialiser un engagement commercial pour cette production envisagée. Le développement du projet jusqu'à l'étape des autorisations gouvernementales dépend des résultats positifs des études, des consultations publiques et des pourparlers avec les Premières Nations, de la demande favorable sur les marchés et de l'intérêt commercial à l'égard du projet.

Phase 3 – Projet minier Uatnan	Évaluation économique préliminaire (« EEP de 2023 ») complétée; le plan de travail détaillé est prêt à être déployé en vue des études subséquentes. L'évaluation de sites potentiels pour des usines de traitement a débuté.

USINES DE DÉMONSTRATION

Depuis 2018, la Société exploite des usines de démonstration pour soutenir son plan d'affaires, le développement de ses technologies et sa stratégie de mise en marché.

Concentrateur de démonstration (phase 1)

Du concentré de graphite est produit à partir du minerai extrait de la propriété de graphite Matawinie. La production sert à alimenter les usines de démonstration de matériaux de batteries de la phase 1 de la Société et à préparer des échantillons pour des clients potentiels intéressés au graphite en paillettes.

Usines de démonstration de matériaux de batteries (phase 1)

Les procédés de mise en forme, de purification et d'enrobage sont effectués aux installations de la phase 1 de NMG et dans des laboratoires partenaires afin de produire des échantillons selon différentes spécifications et ainsi générer des intrants pour l'ingénierie des Usines de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2, soutenir les efforts de qualification et optimiser les paramètres technologiques et opérationnels des procédés d'affinage avancés. Des visites des lieux avec les clients permettent d'harmoniser les protocoles d'essais au laboratoire de batteries de NMG.

PROJET DE LA MINE MATAWINIE

NMG poursuit le développement de sa propriété de graphite Matawinie, détenue à 100 % par la Société, afin de produire environ 106 000 tonnes par année (« tpa ») de concentré de graphite sur la durée de vie de la mine estimée à 25 ans.

Mine Matawinie (phase 2)

La Mine Matawinie a atteint les dernières étapes avant la prise d'une DID positive (se reporter à la section *Financements*, sous *Gouvernance* pour de plus amples détails) et les activités de construction ont débuté en avril 2026.

- Gestion des demandes de permis et d'autorisations pour la construction en cours afin de respecter le calendrier de mise en œuvre du projet.
- Équipe de projet intégrée (« EPI ») composée de NMG, de Pomerleau à titre de responsable de la construction et d'AtkinsRéalis à titre de firme d'ingénierie, désormais mobilisée sur le chantier de construction.

- Lancement des travaux civils avec Manawan-Fournier à titre d'entrepreneur responsable des principaux travaux civils au début du T2-2026.
- Progression continue de l'ingénierie détaillée et de l'approvisionnement de services et d'équipements clés afin d'accélérer la construction suivant la prise d'une DID positive. Les contrats majeurs octroyés et mis en place représentent plus de 50 % des dépenses d'investissement du projet et respectent les estimations de l'étude de faisabilité 2025 sur la mine Matawinie.

PROJET DES USINES DE MATÉRIAUX DE BATTERIES DE BÉCANCOUR

La Société met de l'avant un plan de développement en deux étapes pour ses Usines de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2 – la plateforme intégrale de traitement avancé de NMG – en tirant parti du site industriel et du terrain vierge contigus. La Société poursuit le développement technique du projet afin de respecter ses engagements en termes de volumes suivant la prise d'une DID pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa.

Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa (phase 2)

NMG tirera parti des installations sur le site industriel de 143 000 m², contigu à son terrain vierge, pour mettre en place une première capacité de production et d'affinage du concentré de graphite provenant de la Mine Matawinie de la phase 2 de la Société afin de produire 13 000 tpa de matériel d'anode actif dédié à Panasonic.

La Société travaille à adapter ses plans au bâtiment nouvellement acquis et à élaborer une estimation de classe 3 selon la pratique recommandée 47R-11 de l'AACE pour le développement de ce site industriel. La Société applique son modèle de mise en œuvre avec EPI à l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa afin de faire avancer le développement du projet jusqu'à une DID et à la construction, sous réserve d'une DID favorable.

- Le bâtiment industriel et les infrastructures connexes devraient permettre à la Société de réduire les coûts d'infrastructure, d'optimiser les dépenses d'investissement par tonne pour cette première étape du développement, et de réduire les délais liés aux permis, à l'ingénierie et à la construction afin que la période de mise en service coïncide avec celle de la Mine Matawinie.
- Les technologies de traitement sont en cours d'optimisation en tirant parti des données récoltées lors d'essais à grande échelle dans des installations partenaires.
- La stratégie d'approvisionnement progresse en ce qui concerne l'expertise technique, l'équipement spécialisé et les articles à long délai de livraison, notamment par des efforts proactifs visant à atténuer les risques liés à l'approvisionnement potentiel de certains équipements spécialisés en Asie.
- Selon les estimations actuelles, la DID est ciblée pour le S2-2026.

Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 44 ktpa (phase 2)

NMG poursuit ses efforts commerciaux en vue de conclure des ententes d'achat « *offtake* » pour des volumes supplémentaires de matériel d'anode actif et/ou de matériaux avancés à base de graphite qui seraient produits et développés sur son terrain vierge adjacent de 200 000 m².

PROJET MINIER UATNAN

La Société développe le Projet minier Uatnan à titre de phase d'expansion (phase 3) en vue de produire jusqu'à 500 000 tpa de concentré de graphite sur une durée d'exploitation de 24 ans, selon l'EEP publiée en 2023 conformément au Règlement 43-101. NMG dialogue activement avec la Première Nation des Innus de Pessamit afin de définir une vision commune pour le développement du Projet minier Uatnan en vue des prochaines étapes du projet, soit la préparation d'une étude de faisabilité et une évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social.

STRATÉGIE COMMERCIALE

Avec un portefeuille diversifié de produits, NMG aligne son plan d'affaires et la stratégie commerciale qui s'y rattache pour desservir les industries de l'énergie, des technologies de pointe et de la fabrication manufacturière du monde occidental et des nations alliées.

VENTES

Panasonic Energy

L'entente contraignante d'achat « *offtake* » de 2025 avec Panasonic Energy couvre, sur une durée initiale de sept ans, la production de 13 000 tpa de matériel d'anode actif via la chaîne de valeur intégrée de la phase 2 de NMG. Le matériel d'anode actif de NMG continue de progresser au travers du protocole de qualification de Panasonic Energy afin de confirmer sa qualité et ses performances. L'entente contraignante d'achat « *offtake* » de 2025 avec Panasonic Energy est soumise à des conditions préalables qui sont courantes pour un projet de cette nature, notamment le démarrage réussi de l'exploitation commerciale et la qualification finale du produit. Elle contient également des droits de résiliation usuels pour une entente de cette nature.

Panasonic Energy a réitéré son intention de soutenir le développement des installations de la phase 2 de NMG, ce qui pourrait impliquer un investissement en capitaux propres de Panasonic lors de la DID pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2, dans la lignée de l'investissement initial de Panasonic en 2024.

Traxys

L'entente contraignante d'achat « *offtake* » et de commercialisation de 2025 avec Traxys vise à assurer un volume d'approvisionnement pouvant atteindre 20 000 tpa de concentré de graphite provenant de la Mine Matawinie de la phase 2 en vue de la distribution à ses clients industriels. L'entente est d'une durée initiale de sept ans et prévoit des prix de vente basés sur les indices du marché, dont 10 000 tpa sont assujettis à un engagement d'achat ferme à prendre ou à payer (*take-or-pay*).

Gouvernement du Canada

NMG et le gouvernement du Canada, représenté par Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC »), ont signé une version longue du protocole d'entente contraignant révisé visant l'approvisionnement, l'entreposage et la revente de 30 000 tpa de concentré de graphite provenant de la Mine Matawinie de la phase 2 de NMG daté du 25 mars 2026. La version longue du protocole d'entente contraignant révisé d'une durée de sept ans est sur une base à prendre ou à payer (*take-or-pay*) à un prix fixé selon le marché nord-américain pour un panier de produits. La structure de commercialisation permet à NMG de mettre en marché les volumes engagés par le gouvernement du Canada avec un mécanisme de partage des bénéfices sur les recettes dépassant le prix fixe, et la possibilité pour le Canada de stocker les produits.

Développement commercial

Par ailleurs, la Société discute activement avec d'autres clients potentiels de premier plan qui s'intéressent à la production de la phase 2 de NMG pour du graphite en paillettes naturel, du matériel d'anode actif et/ou des matériaux de graphite spécialisés pour des applications de niche.

MISE À JOUR SUR LE MARCHÉ

Selon Benchmark Mineral Intelligence Ltd, à la fin de 2025, la demande mondiale pour le graphite en paillettes totalisait environ 1,2 million de tonnes par année et était répartie entre trois marchés distincts : batteries lithium-ion (54 %), réfractaires et fonderie (32 %) et autres applications industrielles (14 %). Le secteur des batteries lithium-ion peut lui-

même être divisé en deux grandes catégories : les véhicules électriques (« VE ») et les systèmes de stockage d'énergie par batterie (« SSEB »).

Grâce au protocole d'entente et aux ententes d'achat « *offtake* » qu'elle a signées avec le gouvernement du Canada (applications industrielles), Traxys (réfractaires et fonderie) et Panasonic Energy (batteries lithium-ion) respectivement, NMG couvrira les trois segments de marché, ce qui lui permettra de diversifier ses sources de revenus et de flux de trésorerie, tout en cherchant à faire concorder la demande de ses clients avec sa gamme de produits et les caractéristiques de la mine Matawinie.

Tendances

Benchmark Mineral Intelligence rapporte que 4 millions de VE ont été vendus dans le monde au T1-2026, en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Ce recul a été atténué par un mois de mars solide, au cours duquel 1,75 million de VE ont été vendus dans le monde, ce qui représente une hausse de 66 % par rapport à février et de 3 % par rapport à mars 2025. Cependant, ce rebond en fin de trimestre masque le fait que les performances régionales affichent des différences de plus en plus marquées.

Selon Electrek.co (avril 2026), les ventes de VE en Chine demeurent en baisse de 21 % depuis le début de l'année, alors que les politiques changeantes continuent de freiner la demande intérieure. L'Europe est devenue le principal moteur de croissance des VE, et cette région du monde a enregistré en mars son meilleur mois à ce jour, dépassant pour la première fois le demi-million de ventes. Les ventes ont grimpé de 72 % par rapport à février et de 37 % par rapport à mars de l'année dernière, soutenues par des subventions et par la hausse des prix du carburant en lien avec le conflit au Moyen-Orient. Dans l'ensemble, les données suggèrent que l'adoption des VE est de plus en plus liée à la sécurité énergétique.

Il est à noter que la récente volatilité du prix du pétrole a ravivé l'intérêt pour les VE dans plusieurs juridictions. Selon CNBC (avril 2026), diverses plateformes de vente de voitures aux États-Unis et en Europe ont signalé une forte augmentation de l'intérêt des consommateurs pour les VE depuis le début de la guerre à la fin-février. Cette tendance émergente survient alors même qu'une grande partie de l'industrie automobile traditionnelle revient aux véhicules à moteur à combustion interne, notamment aux États-Unis.

Les Américains n'ont acheté que 212 600 nouveaux VE au premier trimestre, contre 296 304 au T1-2025, ce qui représente une baisse de 28 %. La part de marché des VE est tombée à environ 5,8 % des ventes totales de véhicules neufs, un niveau identique à celui du T4-2025 et bien en deçà du sommet de 7,5 % atteint au T3-2025. L'inventaire de VE neufs a explosé pour atteindre 130 jours d'approvisionnement, soit 46 % de plus que les 89 jours d'approvisionnement pour les véhicules à combustion, ce qui a contraint les constructeurs automobiles à multiplier les incitatifs. Alors que le marché des nouveaux VE est en difficulté, il est à noter que le marché du véhicule d'occasion est en plein essor; en effet, les données de Cox Automotive indiquent que 93 500 VE d'occasion ont été vendus au T1-2026, en hausse de 12 % par rapport à 83 587 au T1-2025 et de 17 % par rapport au T4-2025.

De plus, selon Cox Automotive, on compte désormais environ 5,8 millions de VE sur les routes aux États-Unis, et ceux-ci se rechargent plus que jamais alors que les sessions de recharge publiques aux États-Unis ont atteint 141 millions en 2025, soit une hausse de 30 %. Les véhicules électrifiés (y compris les hybrides) ont atteint un niveau record de 26 % des ventes de véhicules neufs au T4-2025, soit une hausse de près de 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Les VE hybrides ont atteint un record de 756 000 unités au T4-2025, en hausse de 57 % par rapport à l'année précédente.

Le marché américain du stockage d'énergie a atteint un nouveau sommet avec 18,9 gigawatts d'installations de SSEB en 2025, soit une augmentation de 52 % par rapport à 2024, selon le plus récent rapport *U.S. Energy Storage Monitor* publié en mars 2026 par l'*American Clean Power Association* (ACP) et Wood Mackenzie. Allison Feeney, analyste de recherche chez Wood Mackenzie, a mentionné que « 2025 a été une année phare pour le marché du stockage d'énergie », car la baisse des coûts des systèmes, les politiques favorables et les opportunités de revenus grandissants ont toutes contribué

à une croissance impressionnante au cours des six dernières années. Elle a ajouté qu'elle s'attendait à ce que cet élan se poursuive à mesure que la technologie fera ses preuves et sera plus largement adoptée.

Graphite en paillettes

Les prix du graphite en paillettes, exprimés en dollars américains, sont restés globalement stables tout au long de l'année 2025 et au début de l'année 2026 (Benchmark Mineral Intelligence, février 2026). Cette tendance a également été observée tout au long du premier trimestre sur une base trimestrielle séquentielle (par rapport au T4-2025) (Benchmark Mineral Intelligence, avril 2026).

Matériel d'anode

Les prix pour le matériel d'anode actif (MAA) peuvent être influencés par plusieurs facteurs tels que la matière première de graphite, les spécifications du produit, la traçabilité et la sécurité perçue de l'approvisionnement.

Contrairement au graphite en paillettes, qui est généralement négocié comme une matière première, le MAA est un produit à plus forte valeur ajoutée, adapté aux exigences des clients et aux normes de performance des batteries.

Pour analyser l'évolution des prix, la Société utilise notamment le prix de Benchmark Mineral Intelligence pour le MAA à base de graphite naturel à haute énergie (défini comme haute énergie, ≥99,97 % C, 360-370 mAh/g), en combinaison avec les fourchettes de prix pour du matériel d'anode aux spécifications haut de gamme indiquées par un autre fournisseur de données.

Récentes annonces règlementaires

Le Canada et la Banque européenne d'investissement ont signé une lettre d'intention visant à explorer les possibilités de coopération dans le domaine des matières premières critiques, en s'appuyant sur le Partenariat stratégique Canada-Union européenne sur les matières premières existant afin de soutenir des chaînes d'approvisionnement sûres, durables et diversifiées pour les minéraux et les métaux essentiels aux transitions écologique et numérique (gouvernement du Canada, mars 2026).

Le gouvernement canadien a récemment annoncé la création du Fonds pour un Canada fort, le premier fonds souverain national du Canada qui, grâce à une contribution fédérale initiale de 25 milliards de dollars, investira de manière stratégique, aux côtés du secteur privé, dans des entreprises et des projets canadiens qui favorisent notre transformation économique. Cela comprend des projets dans les domaines des énergies propres et conventionnelles, des minéraux critiques, de l'agriculture et des infrastructures (gouvernement du Canada, avril 2026).

En avril 2026, les États-Unis et l'Union européenne ont signé un protocole d'accord visant à garantir l'approvisionnement et la production conjointe de minéraux essentiels utilisés dans les semi-conducteurs, les VE et les technologies de défense. L'accord vise à contrer la domination chinoise dans le secteur de la transformation minérale et à réduire les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement, qui présentent actuellement des risques économiques et sécuritaires importants pour les économies occidentales, rendant la diversification essentielle.

Parallèlement, les États-Unis ont annoncé un plan d'action conjoint avec l'Union européenne, qui comprend des propositions de mesures telles que des prix planchers ajustés aux frontières, des systèmes de négociation basés sur des normes, des subventions visant à réduire les écarts de prix et des ententes d'achat « *offtake* » à long terme pour certains minéraux. Ce partenariat ouvre également la voie à une coopération plus large avec des pays partageant les mêmes valeurs, comme le Canada, en vue de mettre en place un cadre multilatéral visant à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale.

Le graphite naturel est désigné minéral critique au Canada, aux États-Unis, dans l'Union européenne, en Australie et au Royaume-Uni, et figure sur la liste des matières premières critiques essentielles à la défense des pays de l'OTAN.

RESPONSABILITÉS

Pour la période mobile de douze mois terminée le 31 mars 2026, NMG a enregistré un taux de fréquence d'accidents à déclarer de 2,98 et un taux de gravité de 49,63 aux installations de la Société et de 0 sur ses chantiers. Aucun incident environnemental majeur n'a eu lieu au cours de cette période.

NMG entend publier son rapport ESG 2025 le 13 mai 2026, afin de divulguer son approche de gestion face au traitement des enjeux d'importance et présenter les principaux jalons et indicateurs en matière de développement durable. Les pratiques de divulgation ESG établies par la Société offrent aux actionnaires, aux investisseurs et aux parties prenantes un portrait transparent et complet des risques, des opportunités et des perspectives de la Société.

La Société a intensifié ses efforts de communication avec les Premières Nations, les communautés et les principales parties prenantes à l'approche du début des travaux de construction de la Mine Matawinie de la phase 2. Le dialogue portant sur la progression du projet, la collaboration sur des initiatives conjointes, la mise en œuvre d'ententes propres à chaque communauté, et la promotion d'opportunités liées au projet (occasions d'affaires, formation, emploi, gestion environnementale, etc.) se poursuivent.

GOUVERNANCE

RISQUES

La Société exerce ses activités dans un secteur qui comporte divers risques et incertitudes. Pour une analyse plus complète de ces risques inhérents, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans la plus récente notice annuelle de la Société déposée auprès des autorités de règlementation des valeurs mobilières des provinces du Canada ainsi que sur SEDAR+ et sur EDGAR.

FINANCEMENTS

Financement de la Mine Matawinie de la phase 2

Le processus de financement de projet pour la Mine Matawinie de la phase 2 tire à la fin maintenant que la structure a été finalisée.

Lettre d'engagement pour un financement de projet par emprunt de premier rang entièrement engagé de 335 M$ US obtenu auprès d'EDC et de la BIC, sous réserve de certaines conditions préalables.

- Financement de projet à long terme et flexible, assorti de taux compétitifs et de conditions de remboursement avantageuses pour une facilité de prêt à terme garantie de premier rang de 290 M$ US et une facilité de crédit garantie de premier rang en cas de dépassement de coûts de 45 M$ US.
- Sûreté de premier rang sur le Projet de la mine Matawinie et tous les actifs importants.
- Les facilités doivent servir à financer les coûts de construction admissibles du projet, les besoins en fonds de roulement avant l'achèvement des travaux, et les coûts de transaction liés au financement. La facilité de crédit en cas de dépassement de coûts offre une protection supplémentaire contre les dépassements des coûts de construction, sous réserve de conditions définies.

Placement privé auprès du FCC, d'IQ et d'Eni pour un montant global de 213 M$ US.

- Placement en capitaux propres par le FCC (82 M$ US), le gouvernement du Québec par l'entremise d'IQ (61 M$ US) et Eni (70 M$ US).
- La clôture des placements privés reste sujette à l'obtention de diverses approbations des actionnaires conformément à la règlementation applicable et à la satisfaction des conditions de clôture; une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires est prévue le 13 mai 2026.

- Le produit net du financement par capitaux propres, lorsqu'il sera mis à la disposition de la Société, devrait servir à financer en partie la Mine Matawinie de la phase 2.

Financement public par voie de prise ferme pour un produit brut totalisant environ 96,5 M$ US pour la Société.

- Exercice intégral de l'option de surallocation (15 % de reçus de souscription supplémentaires).
- Le produit brut du financement par voie de prise ferme, moins 50 % des commissions des souscripteurs entiercées, en attente de la satisfaction des conditions de libération, incluant la clôture des placements privés qui devrait avoir lieu le ou autour du 15 mai 2026.

En tenant compte du financement public annoncé, de l'option de surallocation exercée, des placements privés concomitants et des facilités de crédit engagées, la Société se retrouve avec un produit brut totalisant près de 645 M$ US.

À la suite de la clôture du placement privé, de la satisfaction des conditions de libération et de la satisfaction des conditions préalables au financement de projet par emprunt annoncé antérieurement, NMG s'attend à ce que la Société dispose alors de tout le financement nécessaire pour déclarer une DID positive à l'égard de la Mine Matawinie de la phase 2.

Financement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2

Parallèlement, la Société fait progresser ses activités de financement de projet pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa avec des partenaires financiers ciblés. Les actionnaires stratégiques de NMG, Panasonic et Mitsui & Co., Ltd (« Mitsui »), ont signifié leur intention, sous réserve de l'approbation à l'interne, de voter en faveur des transactions visant la Mine Matawinie et ont réitéré leur intérêt à continuer d'étudier avec diligence un placement en capitaux propres en vue d'une DID pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, sous réserve d'une vérification diligente habituelle incluant un examen des aspects économiques, la conclusion des contrats pertinents et l'accord des prêteurs (si nécessaire).

Bien que la direction soit d'avis qu'une DID à l'égard de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa sera prise, aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que ces arrangements et ces déclarations d'intérêt deviendront tous des volumes engagés et se traduiront en une DID positive.

Utilisation du produit du financement public de décembre 2025

Le 19 décembre 2025, NMG a clôturé un financement public et a procédé à l'émission de 8 333 334 de ses actions ordinaires au prix de 2,40 $ US pour un produit brut totalisant près de 27,6 M$ (20 M$ US). Le produit sert à financer l'acquisition d'équipements à long délai de livraison, à lancer certaines activités de construction, à couvrir les coûts d'ingénierie détaillée et les coûts indirects pour la Mine Matawinie, à financer les activités d'ingénierie visant à produire une estimation de classe 3 selon les normes de l'AACE pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa et à financer le fonds de roulement et les besoins généraux de l'entreprise.

Entre la date de dépôt du supplément de prospectus n° 1, le 18 décembre 2025, et le 31 mars 2026, les montants suivants ont été engagés à l'égard de la Mine Matawinie, du projet de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa et du fonds de roulement et des dépenses générales de l'entreprise.

Utilisation prévue du produit :

	En M$ CA Dépensé en date du 31 mars 2026	Planifié dans le supplément de prospectus n° 1 (note A)	Variation
Phase 2 – Projet de la mine Matawinie	3,8	14,7	(10,9)
Phase 2 – Projet des usines de matériaux de batteries de Bécancour	3,0	4,0	(1,0)
Fonds de roulement et dépenses générales de l'entreprise	6,5	6,5	0,0
Total	**13,3**	**25,2**	**(11,9)**

Note A : Les montants ci-dessus représentent le produit net divulgué dans le supplément de prospectus n° 1 en dollars américains et ont été convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change de 1,3782 indiqué dans le supplément de prospectus n° 1.

La Société suit de près l'utilisation prévue du produit telle que divulguée dans le prospectus, et rien n'indique à l'heure actuelle que les écarts constatés auront une incidence sur la capacité de la Société à atteindre ses objectifs commerciaux.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2026, la Société a enregistré une perte nette de 4 466 $ (perte nette de 12 442 $ en 2025) et une perte de base et diluée par action de 0,03 $ (perte de base et diluée par action de 0,08 $ en 2025).

Description	T1-2026 (note a) $	T4-2025 (note b) $	T3-2025 (note c) $	T2-2025 (note d) $
Résultat net (perte nette)	(4 466)	4 988	(76 707)	(21 016)
Bénéfice (perte) de base par action	(0,03)	0,03	(0,50)	(0,14)
Bénéfice (perte) dilué (e) par action	(0,03)	0,03	(0,50)	(0,14)

Description	T1-2025 $	T4-2024 $	T3-2024 $	T2-2024 $
Résultat net (perte nette)	(12 442)	(21 904)	(8 062)	(11 082)
Bénéfice (perte) de base par action	(0,08)	(0,19)	(0,07)	(0,10)
Bénéfice (perte) dilué (e) par action	(0,08)	(0,19)	(0,07)	(0,10)

a) La perte nette au T1-2026 a diminué de 7 976 $ comparativement au T1-2025, en raison principalement de l'ajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (gain de 10 490 $ en 2026 comparativement à un gain de 5 623 $ en 2025), combiné à une diminution des dépenses liées à des études d'ingénierie, une diminution de la dotation aux amortissements suivant la fin de l'amortissement de l'usine de démonstration d'enrobage, et une diminution des charges de rémunération fondée sur des actions découlant d'une révision des hypothèses en lien avec les options sur actions fondées sur la performance. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les coûts juridiques plus élevés associés aux progrès réalisés dans le cadre du financement de projet, et par une perte de change de 991 $ en 2026, comparativement à un gain en 2025.

b) La perte nette au T4-2025 a diminué de 26 892 $ comparativement au T4-2024, en raison principalement d'un gain de 4 787 $ lié à l'ajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription et d'un gain de 16 151 $ suivant le règlement d'un passif dérivé lié aux bons de souscription découlant de la résiliation des bons de souscription de GM exerçables à la prise d'une DID. Pour de plus amples détails sur le traitement comptable de cette transaction, voir la note 15 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

c) La perte nette au T3-2025 a augmenté de 68 645 $ comparativement au T3-2024, principalement en raison de l'ajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription. Cet ajustement s'est soldé par une perte hors caisse de 63 550 $ en 2025, comparativement à un gain en 2024, et est principalement corrélé à la hausse du cours de l'action de la Société durant le trimestre. L'augmentation de la perte nette reflète également l'accroissement des activités en lien avec les audits techniques et les exercices de vérification diligente de bailleurs de fonds potentiels. Ces impacts ont été partiellement compensés par une diminution des dépenses d'ingénierie suivant un changement de stratégie pour les projets, dans le cadre duquel les efforts ont été réorientés vers l'ingénierie d'une capacité initiale de 13 000 tpa de matériel d'anode actif ayant pour but de produire les volumes requis dans le cadre de l'entente « *offtake* » de Panasonic Energy.

d) La perte nette au T2-2025 a augmenté de 9 934 $ comparativement au T2-2024, principalement en raison de l'ajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription, qui s'est soldé par un gain de 14 611 $ en 2024 comparativement à une perte en 2025. L'augmentation reflète également un accroissement des activités en

lien avec les audits techniques et les exercices de vérification diligente de bailleurs de fonds potentiels. Ces impacts ont été partiellement compensés par une perte de 7 548 $ comptabilisée en 2024 suivant le règlement des billets convertibles de Mitsui et Pallinghurst, ainsi que par les charges de rémunération fondée sur des actions plus basses en 2025 en raison de la révision des hypothèses en lien avec les options sur actions fondées sur la performance attribuées à des membres du personnel clé, combinée à une diminution des options attribuées à des consultant·e·s.

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Description	31 mars 2026 $	31 décembre 2025 $
Total de l'actif (a)	166 571	174 444
Mine en construction incluse dans les immobilisations corporelles (b)	80 580	76 020
Usine de matériaux de batteries de Bécancour en construction incluse dans les immobilisations corporelles	1 219	1 219
Passifs non courants	3 276	3 190

a) La diminution de 7 873 $ du total de l'actif entre le 31 mars 2026 et le 31 décembre 2025 s'explique principalement par une diminution de 16 631 $ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En date du présent rapport de gestion, aucun financement supplémentaire n'a encore été reçu en 2026, puisque la clôture du financement public par voie de prise ferme et des placements privés auprès du FCC, d'IQ et d'Eni devrait avoir lieu en mai 2026 suivant l'approbation par les actionnaires des placements privés lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires prévue le 13 mai 2026. La diminution s'explique donc par un taux mensuel de sorties de trésorerie d'environ 5 488 $. Ceci est partiellement compensé par une augmentation de 6 342 $ des immobilisations corporelles en raison des investissements et des progrès continus réalisés dans le cadre du développement de la Mine Matawinie de la phase 2.

b) L'augmentation de 4 560 $ de la Mine en construction entre le 31 décembre 2025 et le 31 mars 2026 est liée aux coûts engagés pour la Mine Matawinie de la phase 2, qui ont été inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles. Ces coûts sont principalement associés à la progression continue de l'ingénierie détaillée, les études environnementales et les coûts indirects pour le concentrateur et les infrastructures minières (2 597 $), les acomptes versés pour des équipements à long délai de livraison en lien avec la sous-station électrique (377 $), les coûts d'emprunt (382 $), les salaires et avantages sociaux (673 $), les obligations de démantèlement (258 $) et les activités de déboisement en préparation pour le début de la construction (286 $).

RÉSULTATS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS

CHARGES LIÉES AUX PROJETS MINIERS

Description	31 mars 2026 $	31 mars 2025 $	Variation $
Salaires et avantages sociaux (a)	1 389	978	411
Rémunération fondée sur des actions (b)	277	522	(245)
Ingénierie	95	—	95
Honoraires de consultation	24	31	(7)
Matériaux, matières consommables et approvisionnement	158	218	(60)
Entretien et sous-traitance (c)	411	89	322
Services publics	82	91	(9)
Dotation aux amortissements	122	59	63
Autres	55	67	(12)
Projet minier Uatnan – Dépenses de prospection et d'évaluation	4	10	(6)
Subventions	—	(5)	5
Crédits d'impôt	(294)	(94)	(200)
Charges liées aux projets miniers	**2 323**	**1 966**	**357**

a) L'augmentation de 411 $ des salaires et avantages sociaux pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 est principalement attribuable à la campagne d'extraction de minerai et de production qui a démarré au deuxième semestre de 2025 à l'Usine de démonstration de la phase 1.

b) La diminution de 245 $ des charges de rémunération fondée sur des actions pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 découle principalement d'une révision des hypothèses en lien avec les options sur actions fondées sur la performance attribuées à des membres du personnel clé, laquelle est partiellement contrebalancée par les coûts liés aux unités d'actions assujetties à des restrictions (UAAR) et aux unités d'actions liées au rendement (UAR) attribuées en décembre 2025.

c) L'augmentation de 322 $ des frais d'entretien et de sous-traitance pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 est principalement attribuable à la campagne d'extraction de minerai et de production qui a démarré au deuxième semestre de 2025 à l'usine de démonstration de la phase 1 et qui a mené à une augmentation des coûts pour la gestion des résidus miniers et pour l'entretien du concentrateur de démonstration. Cette campagne a permis de produire de nouveaux volumes de concentré en paillettes afin de préparer des échantillons supplémentaires et soutenir les efforts de qualification des produits.

CHARGES LIÉES AU PROJET DES USINES DE MATÉRIAUX DE BATTERIES

Description	31 mars 2026 $	31 mars 2025 $	Variation $
Salaires et avantages sociaux (a)	909	1 344	(435)
Rémunération fondée sur des actions	128	271	(143)
Ingénierie (b)	3 314	5 074	(1 760)
Honoraires de consultation	195	208	(13)
Matériaux, matières consommables et approvisionnement (c)	82	468	(386)
Entretien et sous-traitance	42	158	(116)
Services publics	12	129	(117)
Dotation aux amortissements (d)	185	2 097	(1 912)
Autres	90	82	8
Subventions	(70)	(251)	181
Crédits d'impôt (e)	(931)	—	(931)
Charges liées au Projet des usines de matériaux de batteries	**3 956**	**9 580**	**(5 624)**

a) La diminution de 435 $ des salaires et avantages sociaux pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 est principalement attribuable à la fin des activités opérationnelles à l'usine de démonstration de purification et à l'usine de démonstration d'enrobage.

b) La diminution de 1 760 $ des dépenses d'ingénierie pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 reflète principalement les activités accrues en 2025 en lien avec l'étude de faisabilité mise à jour en 2025 couvrant la Mine Matawinie de la phase 2 et l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 44 ktpa, qui a été publiée le 31 mars 2025. La diminution a été en partie contrebalancée par le lancement des activités d'ingénierie visant à produire une estimation de classe 3 selon les normes de l'AACE pour le projet d'usine de matériaux de batteries de 13 ktpa au T1-2026.

c) La diminution de 386 $ des dépenses liées aux matériaux, matières consommables et approvisionnement pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 est principalement attribuable à la fin des activités opérationnelles à l'usine de démonstration de purification et à l'usine de démonstration d'enrobage, qui a entraîné une diminution des dépenses liées aux matériaux, matières consommables et approvisionnement.

d) La diminution de 1 912 $ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 est principalement attribuable à la fin de la dotation aux amortissements de l'usine de démonstration d'enrobage.

e) L'augmentation de 931 $ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 reflète les changements apportés au programme fédéral d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), qui a élargi l'accès aux crédits d'impôt remboursables pour les sociétés ouvertes canadiennes admissibles, en vertu duquel des crédits d'impôt remboursables sont désormais disponibles pour les exercices financiers ouverts à compter du 15 décembre 2024.

FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Description	31 mars 2026 $	31 mars 2025 $	Variation $
Salaires et avantages sociaux (a)	2 429	2 068	361
Rémunération fondée sur des actions (b)	987	2 088	(1 101)
Honoraires professionnels (c)	1 852	530	1 322
Honoraires de consultation	715	658	57
Déplacements, représentation et congrès	186	202	(16)
Frais de bureau et d'administration (d)	1 634	1 248	386
Bourses de valeurs, autorités et communications	103	251	(148)
Dotation aux amortissements	38	36	2
Autres frais financiers	4	5	(1)
Frais généraux et frais d'administration	**7 948**	**7 086**	**862**

a) L'augmentation de 361 $ des salaires et avantages sociaux pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 est principalement attribuable à une augmentation de l'effectif pour soutenir le Projet de la mine Matawinie de la phase 2 et les Usines de matériaux de batteries de Bécancour au niveau des services administratifs.

d) La diminution de 1 101 $ des charges de rémunération fondée sur des actions pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 découle principalement d'une révision des hypothèses en lien avec les options sur actions fondées sur la performance attribuées à des membres du personnel clé, laquelle est partiellement contrebalancée par les unités d'actions assujetties à des restrictions (UAAR) et les unités d'actions liées au rendement (UAR) attribuées en décembre 2025.

c) L'augmentation des honoraires professionnels de 1 322 $ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 est principalement attribuable aux honoraires juridiques plus élevés associés à la progression du montage financier des projets.

d) L'augmentation des frais de bureau et d'administration de 386 $ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 est principalement attribuable au paiement d'étape de 200 $ versé en janvier 2026 dans le cadre de l'entente avec Espace Nature Haute-Matawinie (« Espace Nature »), combiné aux coûts de publicité et de promotion plus élevés.

COÛTS FINANCIERS NETS

La diminution de 3 571 $ des coûts financiers pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 est principalement attribuable à l'ajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription, qui s'est soldé par un gain de 10 490 $ en 2026 comparativement à un gain de 5 623 $ en 2025. Le montant de 10 490 $ constitue un gain hors caisse réalisé au cours de la période. Ce gain est principalement attribuable à deux facteurs : une diminution du cours de l'action de NMG au cours de la période de présentation de l'information et la valeur utilisée en tant que date d'exercice estimée des bons de souscription, basée sur les meilleures estimations de la direction. Cette diminution des coûts financiers a été partiellement contrebalancée par une perte de change de 991 $ en 2026, comparativement à un gain de 24 $ durant la même période en 2025, combinée à une diminution des produits d'intérêts en 2026.

LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT

Au 31 mars 2026, les passifs courants de la Société dépassaient ses actifs courants de 21 622 $, principalement en raison des passifs dérivés liés aux bons de souscription, qui sont comptabilisés dans le passif. Toutefois, les passifs dérivés liés aux bons de souscription sont classés dans les passifs courants en raison des options de conversion qui y sont associées.

Par ailleurs, la Société détenait un montant de 57 309 $ en trésorerie et en équivalents de trésorerie en date du 31 mars 2026.

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers dont elle s'acquitte au moyen de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La Société gère son risque de liquidité en utilisant des budgets qui lui permettent de déterminer les montants requis pour financer ses programmes de prospection, d'évaluation et de mise en valeur. La liquidité et les résultats d'exploitation de la Société peuvent souffrir d'un accès restreint aux marchés financiers ou à d'autres formes de financement, par suite d'un repli généralisé des marchés boursiers ou de difficultés propres à la Société. Par le passé, les flux de trésorerie de la Société provenaient essentiellement de ses activités de financement.

En se basant sur toute l'information disponible à propos du futur, incluant au moins, mais sans s'y limiter, les douze prochains mois, la direction estime que sans l'obtention du financement supplémentaire annoncé après le 31 mars 2026, la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités de développement prévues. Ce financement est conditionnel à l'obtention de l'approbation des actionnaires et de l'approbation des autorités règlementaires et rien ne garantit que ces approbations pourront être obtenues. De telles circonstances indiquent l'existence d'incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de la Société de poursuivre son exploitation et, par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables s'appliquant aux entités en situation de continuité d'exploitation. Pour de plus amples détails, consulter la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société.

Au 31 mars 2026, tous les passifs courants de la Société, d'un montant total de 85 756 $ (91 406 $ au 31 décembre 2025), avaient des échéances contractuelles de moins d'un an, à l'exception des passifs dérivés liés aux bons de souscription, qui sont comptabilisés dans les passifs courants en raison des options de conversion qui y sont associées. La Société réévalue régulièrement sa situation de trésorerie pour assurer la préservation et la sécurité du capital et le maintien de la liquidité.

				Au 31 mars 2026		
	Valeur comptable $	Flux de trésorerie contractuels $	Reste de l'année $	2027 $	2028 $	2029 et par la suite $
Comptes créditeurs et autres	13 983	13 983	13 983	—	—	—
Obligations locatives	1 538	1 697	478	438	264	517
Emprunts	699	750	225	300	225	—
Billets convertibles – Hôte [i]	17 222	17 424	17 424	—	—	—

[i] Les billets convertibles sont convertis au cours du change au 31 mars 2026.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026, la Société a enregistré un taux mensuel de sorties de trésorerie moyen d'environ 5 488 $, en tenant compte des entrées d'immobilisations corporelles, des acomptes versés aux fournisseurs et de toutes les charges d'exploitation. Ce taux de dépenses peut être ajusté pour préserver la liquidité. La Société prévoit qu'elle continuera d'avoir des flux de trésorerie négatifs découlant de ses activités d'exploitation dans les périodes futures, du moins jusqu'à ce que la production commerciale soit atteinte. Un financement supplémentaire

significatif sera nécessaire pour amener la Mine Matawinie et les Usines de matériaux de batteries de Bécancour à la production commerciale.

Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :	Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2026 $	31 mars 2025 $
Activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement	(12 044)	(12 679)
Variation nette des éléments du fonds de roulement	(331)	(768)
Activités d'exploitation	(12 375)	(13 447)
Activités d'investissement	(4 088)	(3 191)
Activités de financement	(598)	(659)
Incidence des variations des cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	430	(11)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(16 631)**	**(17 308)**

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont totalisé 12 375 $, alors qu'il y avait eu 13 447 $ de sorties de fonds à la même période en 2025. Les sorties nettes de trésorerie ont été moins importantes en raison de l'écart positif de la variation nette des éléments du fonds de roulement. De plus amples détails concernant la variation nette des éléments du fonds de roulement sont présentés à la note 15 des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026, la trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'investissement a totalisé 4 088 $, comparativement à 3 191 $ à la même période en 2025. L'augmentation est principalement attribuable à la diminution des produits reçus en vertu de subventions durant la période comparativement à 2025, combinée aux acquisitions plus importantes d'immobilisations corporelles pour la Mine Matawinie de la phase 2 en 2026, en partie compensées par une augmentation hors caisse des obligations de démantèlement. De plus amples détails concernant les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement sont présentés à la note 14 des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026, la Société a enregistré des sorties nettes de trésorerie de 598 $ dans le cadre de ses activités de financement, comparativement à 659 $ à la même période en 2025. L'écart s'explique principalement par un produit de 153 $ suivant l'exercice d'options sur actions.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La Société considère ses administrateur·trice·s et dirigeant·e·s comme des membres du personnel de gestion clé. Les transactions avec les membres du personnel de gestion clé se présentent comme suit :

	Pour les périodes de trois mois terminées les	
	31 mars 2026	31 mars 2025
	$	$
Rémunération des membres du personnel de gestion clé		
Salaires et avantages sociaux à court terme	568	345
Paiements fondés sur des actions	926	2 095
Honoraires du conseil d'administration	201	230

TRANSACTIONS NON COMPTABILISÉES

Il n'y a aucune transaction non comptabilisée.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

Se reporter aux notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 et aux notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Se reporter à la note 17 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026.

STRUCTURE DU CAPITAL

	Au 11 mai 2026
Actions ordinaires	160 826 539
Options	7 600 750
UAAR/UAR	592 000
Bons de souscription	70 932 538
Bons de souscription - Billets convertibles	2 500 000
Billets convertibles	2 500 000
Autres réserves – Règlement des intérêts sur les billets convertibles	1 920 176
Entièrement diluées	**246 872 003**

Suivant la clôture du financement public par voie de prise ferme, 52 440 000 reçus de souscription, incluant ceux émis en vertu de l'exercice intégral de l'option de surallocation, étaient en circulation mais n'étaient pas inclus dans le nombre d'actions ordinaires cité ci-dessus. Suivant la satisfaction des conditions de libération, les détenteurs de reçus de souscription recevront une action ordinaire pour chaque reçu de souscription.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI »), afin de fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants relatifs à la Société sont rapidement communiqués à la direction, en particulier durant la période de préparation des documents devant être déposés. Ces procédures garantissent que l'information que la Société

doit divulguer dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou soumis par la Société en vertu de la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et divulguée dans les délais précisés dans la législation sur les valeurs mobilières.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») sont conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité. La direction est également responsable de la conception des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Il n'y a eu aucun changement aux CIIF de la Société au cours de la période débutant le 1er janvier 2026 et se terminant le 31 mars 2026 ayant eu ou étant raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur les CIIF de la Société. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont signé l'Annexe 52-109A2 d'attestation des documents intermédiaires, qui peut être consultée sur SEDAR+ à l'adresse **www.sedarplus.ca** et sur EDGAR à l'adresse **www.sec.gov**.

En raison de leurs limites inhérentes, les contrôles internes à l'égard de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers. Par conséquent, la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, ne s'attend pas à ce que les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société puissent prévenir ou détecter toutes les erreurs et toutes les fraudes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions, ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se détériore. Le cadre de contrôle utilisé pour évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière est le Cadre intégré de contrôle interne de 2013 (*2013 Internal Control – Integrated Framework*) publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INFORMATION CONTINUE

Des informations supplémentaires sur la Société sont disponibles par le biais du dépôt régulier de communiqués de presse, d'états financiers et de notre plus récente notice annuelle sur SEDAR+ (**www.sedarplus.ca**) et sur EDGAR (**www.sec.gov**). Ces documents et d'autres informations sur NMG peuvent également être consultés sur notre site Web à l'adresse **www.nmg.com**.

12 mai 2026

/s/ Éric Desaulniers	**/s/ Charles-Olivier Tarte**
Éric Desaulniers, géo., M. Sc.	Charles-Olivier Tarte, CPA
Président et chef de la direction	Chef de la direction financière